

Rapport annuel d'activités Bassins Versants du Dropt et des affluents de Garonne

1^{er} Janvier au 30 novembre 2020

Technicienne Zones Humides



Photo : Jacynthe de Rome - EPIDROPT

Avec la participation financière de :





EPIDROPT
23 avenue de la Bastide
24500 EYMET

SOMMAIRE

0	
I.	RAPPEL DES MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET DU CONTEXTE D'INTERVENTION. 1
A.	Rappel des moyens..... 1
B.	Contexte d'intervention..... 2
II.	BILAN D'EXÉCUTION DES MISSIONS..... 2
A.	Inventaire des zones humides 2
B.	Suivi de l'étude du Plan Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau des Affluents rive droite de la Garonne 11
C.	Relevés pour la maison numérique de la Biodiversité Dordogne Périgord 15
D.	Animation de sensibilisation en centre de loisirs 16
E.	Formations..... 16
F.	Réunions partenaires..... 17
IV.	ORIENTATIONS POUR 2021 (0.5 ETP)..... 18
	Zones humides : 18
	Etude PPGCE Affluents de Garonne : 18
	Autres actions : 18



EPIDROPT
23 avenue de la Bastide
24500 EYMET

I. RAPPEL DES MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET DU CONTEXTE D'INTERVENTION

A. Rappel des moyens

Le poste de technicienne Zones Humides de EPIDROPT a été créé le 1^{er} août 2019, il permet de compléter les compétences déjà présentes au sein du syndicat avec l'animation du PPGCE du Dropt et l'animation du SAGE Dropt.

EPIDROPT est un syndicat mixte ouvert composé de deux syndicats de rivière (le Syndicat mixte du Dropt Amont et Syndicat mixte du Dropt Aval) et de trois départements (la Dordogne, la Gironde et le Lot et Garonne). Il est présidé par M. Faresin et est constitué de 5 agents :

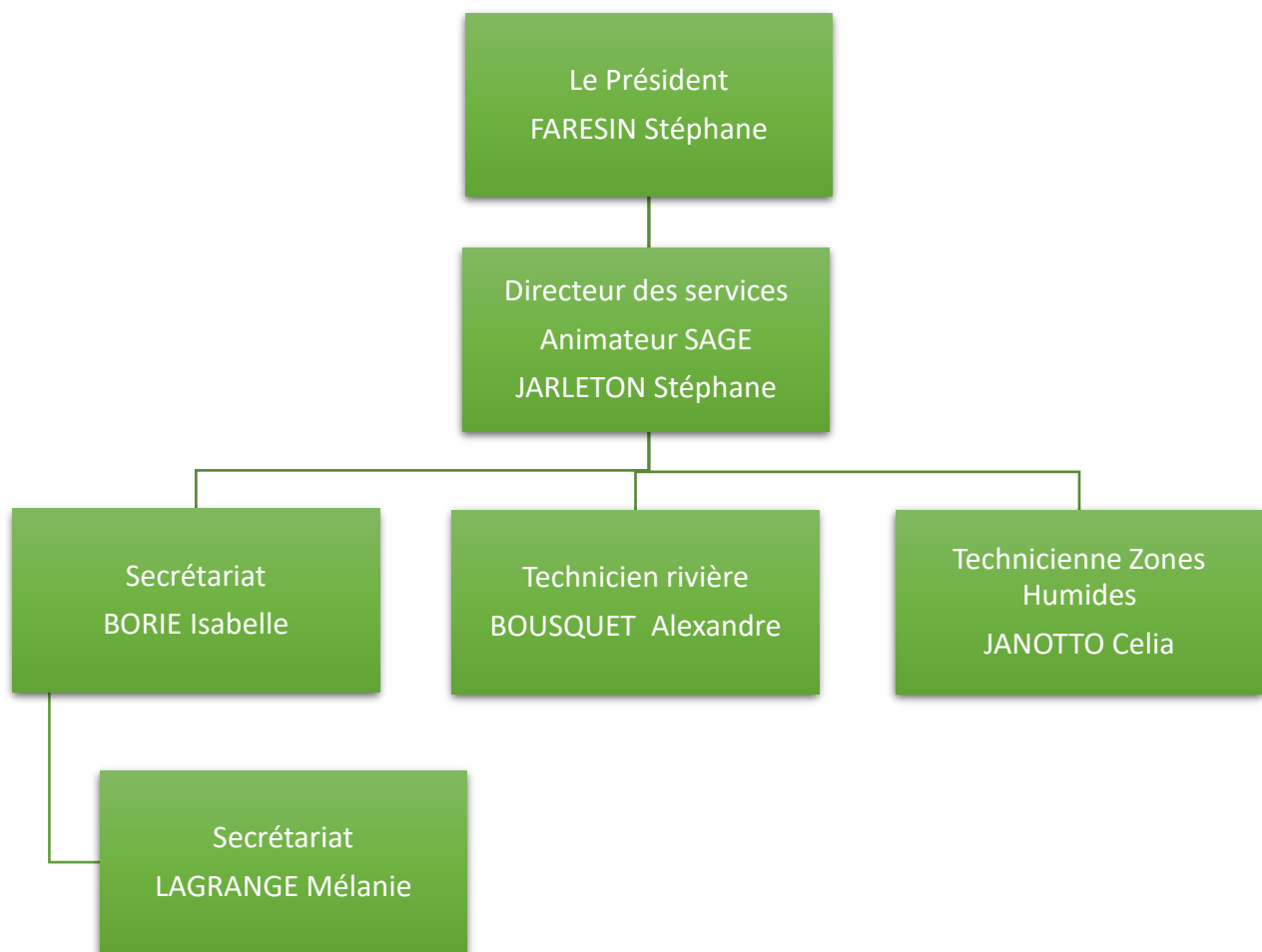


Figure 1 : Organigramme d'EPIDROPT en 2020.

Les moyens matériels mis à disposition pour les missions de technicienne zones humides sont :

- Voiture
- Ordinateur et matériels de bureau
- Téléphone portable
- Equipements de terrain (habits et petits matériels)

- Tarière manuelle et gouttière graduée

B. Contexte d'intervention

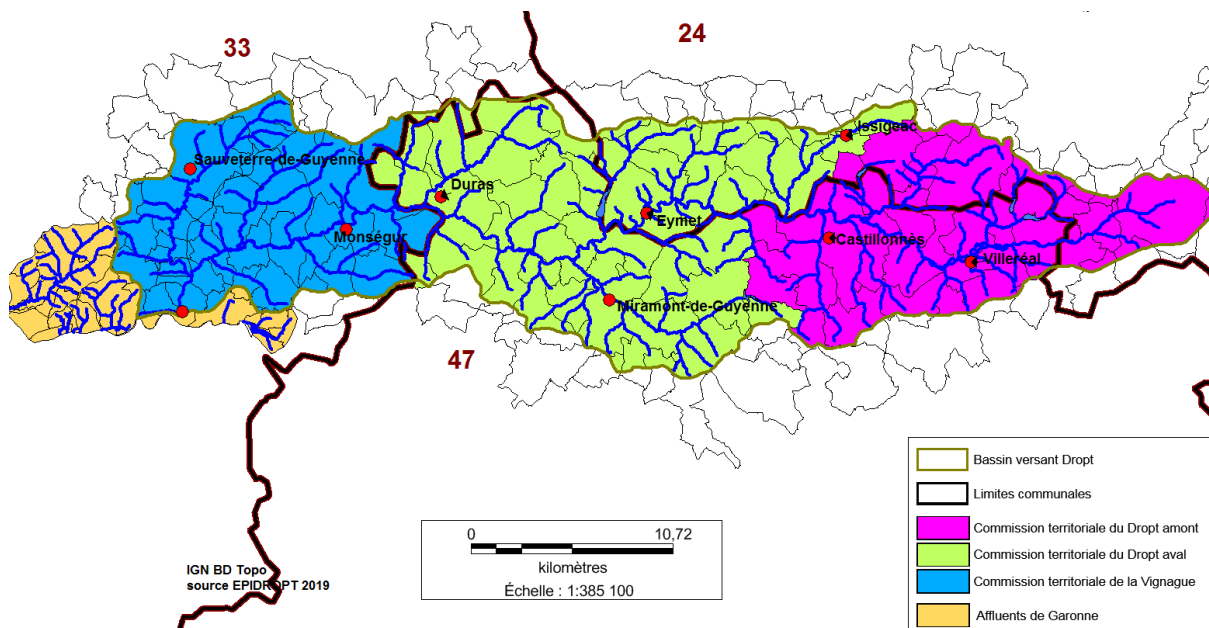


Figure 2 : Territoire d'EPIDROPT.

EPIDROPT, dont le secrétariat est basé à Eymet (24), rassemble sur son territoire 3 départements (Gironde, Dordogne et Lot et Garonne) et 182 communes.

II. BILAN D'EXÉCUTION DES MISSIONS

A. Inventaire des zones humides

Première action : Inventaire des affluents du Dropt

La mission principale est d'inventorier l'ensemble des zones humides du bassin versant du Dropt. Actuellement, les zones sont classées potentiellement humides. Le SAGE Dropt, est en cours de validation d'une règle afin de permettre la préservation et la protection des zones humides de plus de 1 000 m² sur son périmètre.

Le changement de la réglementation, le 26 juillet 2019, pour l'utilisation des critères de détermination des zones humides qui est passé de cumulatif à alternatif, nous permet de pratiquer des inventaires sur la seule base des critères pédologiques.

- Inventaires réalisés sur 4 cours d'eau et leurs affluents aux dates suivantes :
 - Dourdèze (47) : 7, 8 et 9 avril 2020
 - Marquelot (33) : 20 avril 2020
 - Malromé (47) : 21 et 22 avril 2020
 - Dousset (47) 23 et 29 avril 2020

- Inventaires réalisés sur les têtes de bassin versant du Dropt, du Brayssou, de la Ganne, de la Bournègue ainsi que tous les affluents présents sur le territoire de la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord : 5, 6, 7, 12, 14, 15, 19, 20, 25, 26 mai 2020.

Une impression des cartes de terrain a été réalisée ainsi que l'arpentage des berges sur les zones humides potentielles (ZHP). Ces ZHP ont été repérées au préalable par un travail de prélocalisation sous SIG sur l'ensemble des cours d'eau où l'inventaire était prévu.

Pour rappel, c'est le critère pédologique qui a été prioritaire pour ces inventaires. Les carottages du sol dans les zones humides probables (ZHP) sont pris en photos et classés dans une photothèque avec le nom du cours d'eau, la date de l'inventaire et le code de la fiche terrain sur lequel le point et ses informations sont référencés.

En Lot et Garonne sur la commune de Loubès-Bernac, il a été découvert une station à Jacinthe de Rome, espèce protégée au niveau national.



Figure 3 : Jacinthe de Rome présente en tête de bassin versant de la Dourdèze.

D'autres sites ont été repérés avec la présence de Fritillaires Pintades et de l'Orchis des Marais. Certains sites semblent en bon état et pourraient servir de vitrine sur le territoire afin d'y réaliser des sorties, quelles soient scolaires ou tout public. S'agissant de parcelles du domaine privé, une convention avec les propriétaires pourrait être mise en place dans un premier temps, puis l'acquisition foncière pourrait être étudiée.

Sur le terrain, la forte pression agricole existante diminue la capacité de reconnaissance et d'identification des zones humides présentes. Malgré le travail de la terre qui nous empêche de retrouver l'un des deux critères, certaines fonctionnalités des zones humides continues d'exister sur ces parcelles.

Deuxième action : Cartographie des zones humides

A la suite du terrain, la nouvelle cartographie de délimitation des zones humides existantes est créée sur la base du document du Forum des Marais Atlantiques « prélocalisation et inventaire des zones humide » (janvier 2020). Ce document dirige la constitution des couches cartographiques à réaliser, afin d'avoir une homogénéité dans les rendus au niveau national.

Une zone d'étude (ZE) est dessinée, sur la base du périmètre que l'on a défini pour réaliser la prélocalisation et la recherche des zones humides probables (ZHP). Ici la ZE est réduite au lit majeur des cours d'eau, suivant les routes, les changements de parcelles et de milieux, zones où la présence de zones humide est la plus probable.

Le terrain effectué est situé sur les abords des cours d'eau et ne prend pas en compte l'ensemble du bassin versant des cours d'eau. La présence de nouvelles zones humides est de ce fait à rechercher sur l'ensemble des bassins versants de ces cours d'eau, en dehors de la ZE utilisée pour cet inventaire.

Les zones humides probables (ZHP) sont délimitées à l'aide des couches d'inventaires antérieures :

- CEN47_Habitats_2007-2009
- ZH_ponctuelles2010-2011_CEN_sage_dropt
- CEN_Aquitaine_ZHDourdenne2014_Sites
- BF001_Habitats_naturels_ETEN 2013,

Des MNT existants (« Milieux Potentiellement Humides » ou MHP de l'Agro campus de Rennes et l'INRA en 2014) permettent également de délimiter des secteurs pouvant être en zone humide.

Le tableau 1, ci-après, établit les communes sur lesquelles les inventaires ont eu lieu pour chaque cours d'eau ainsi que la surface de la zone d'étude et la superficie totale des zones humides inventoriées.

A la suite, vous trouverez les cartographies mises en forme à la suite des inventaires des cours d'eau cités précédemment.

NB : Les couleurs des différentes couches sont identiques pour chaque carte mais non arrêtées. Il n'existe pas de code de couleur pour la mise en page.

Tableau 1 : Liste des cours d'eau ayant fait l'objet d'inventaire Zones Humides et bilan correspondant.

Cours d'eau		Communes	Surface zone d'étude (km ²)	Surface zones humides (km ²)
Dourdèze		Loubès-Bernac, Saint Jean de Duras, Saint Astier, Villeneuve de Duras, Saint Sernin, Riocaud, Savignac de Duras, Duras, Baleyssagues	27.32	2.58
Marquelot		Bagas, Loubens, Saint Sève, Saint Hilaire de la Noaille, La Réole	6	2.17
Dousset		Landerrouat, Esclottes, Pellegrue, Baleyssagues, Saint Colombe de Duras, Dieulivol	6.90	1.10
Malromé		Saint Jean de Duras, Pardaillan, Saint Sernin, Auriac sur Dropt	16.43	0.97
Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord	Amont du Dropt	Saint Martin de Villeréal, Vergt de Biron, Gaugeac, Soulaures, Monpazier, Capdrot	20.23	3.03
	Amont du Brayssou	Rampieux, Lolme, Lavalade, Saint Cassien		
	Amont de la Bournègue dont le Pontillou	Naussanes, Saint Léon d'Issigeac, Beaumontois en Périgord, Faurilles et Beaumontois en Périgord		
	Amont de la Ganne	Beaumontois en Périgord, Rampieux		
	Le Rieutord et le Catory (absence de ZH)	Beaumontois en Périgord		
TOTAL			76.88 km²	9.85 km²

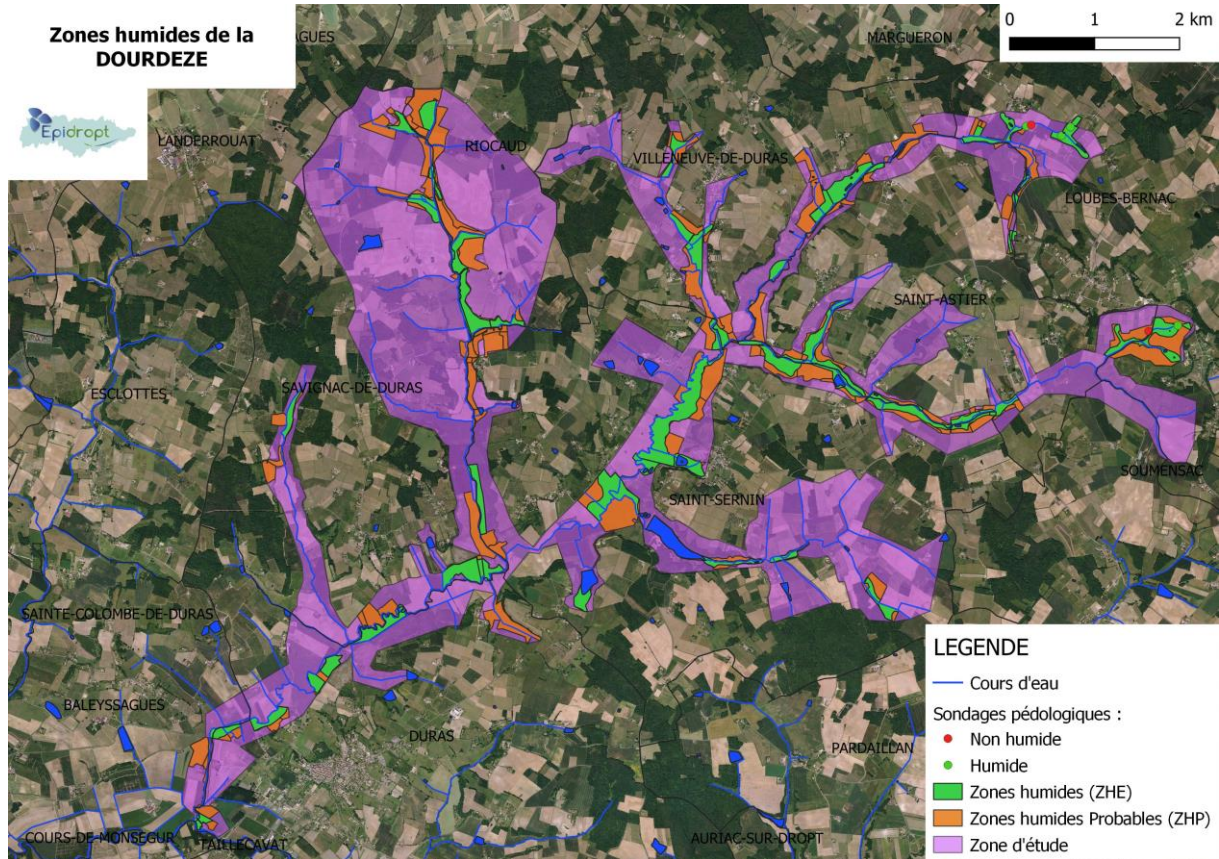


Figure 4 : Cartographie des zones humides de la Dourdèze.

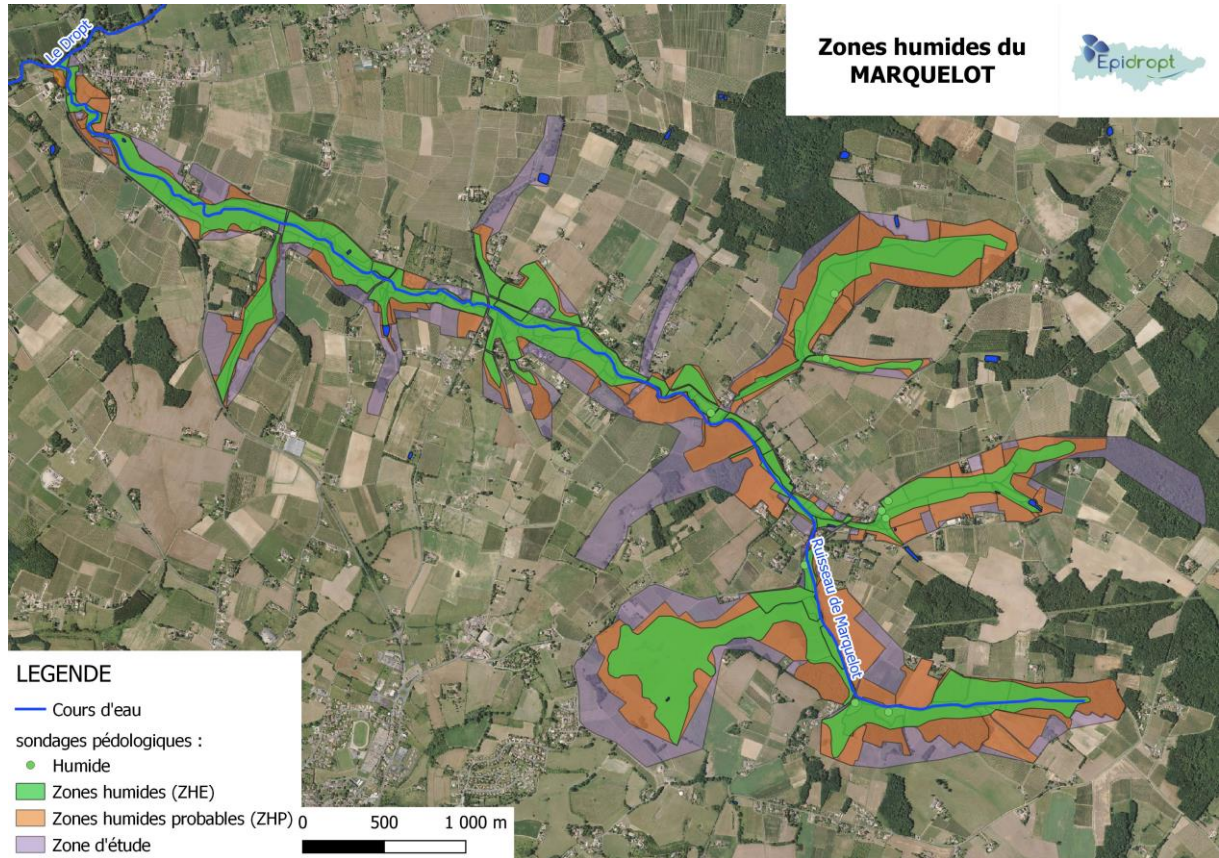


Figure 5 : Cartographie des zones humides du Marquelois.

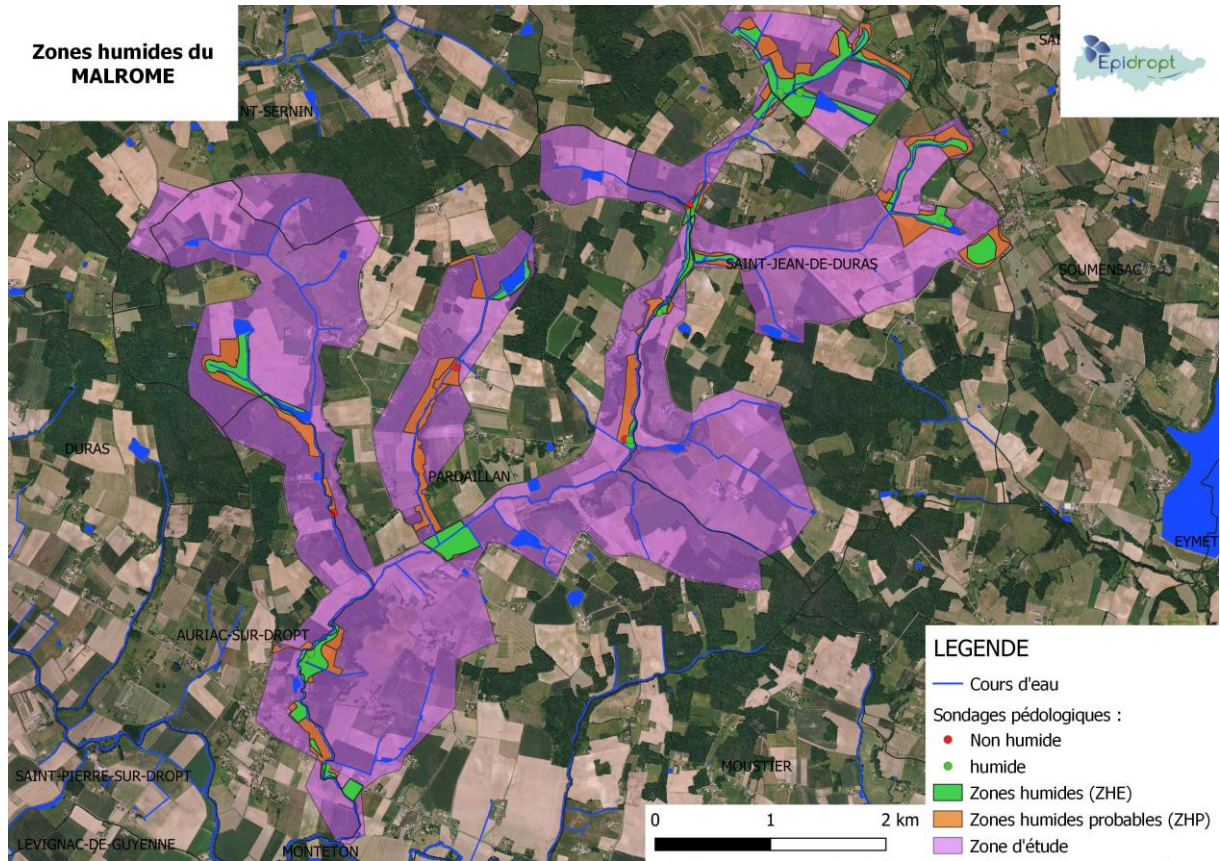


Figure 6 : Cartographie des zones humides du Malromé.

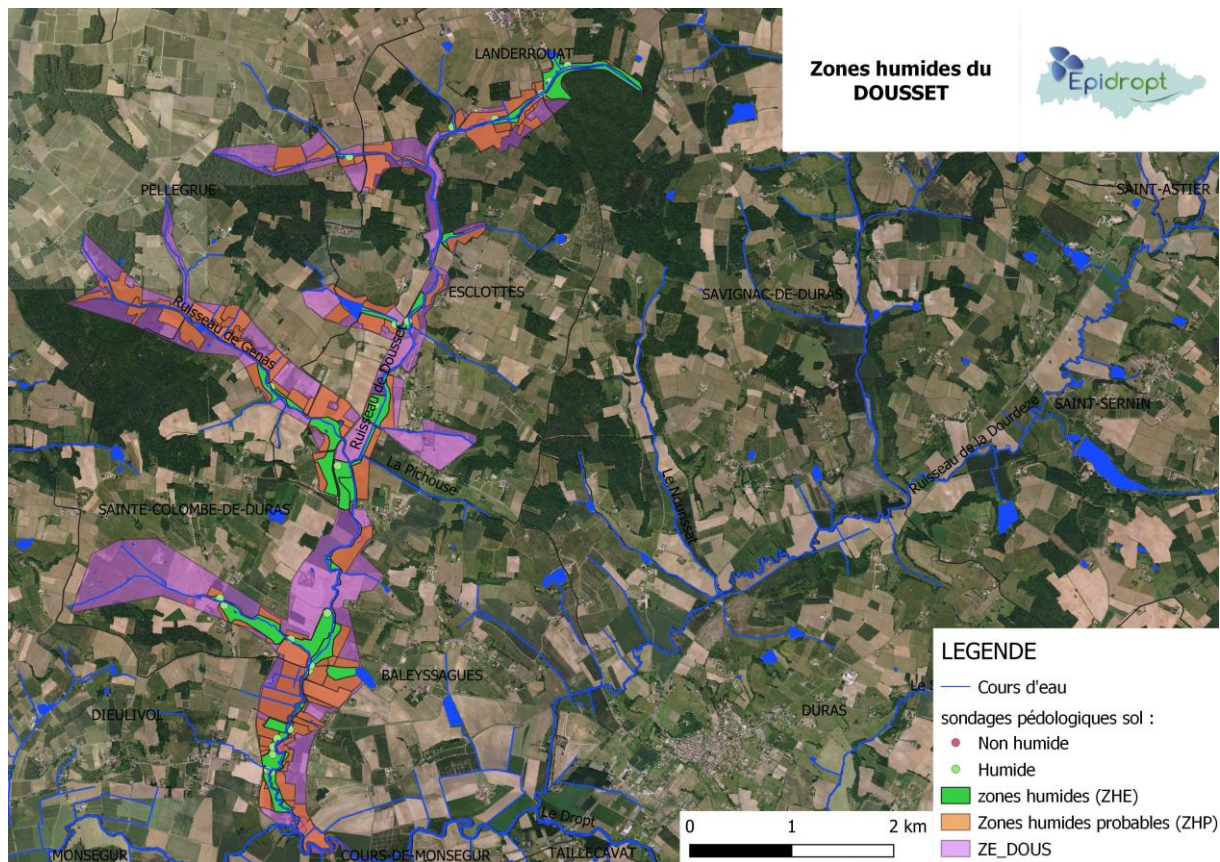


Figure 7 : Cartographie des zones humides du Dousset.

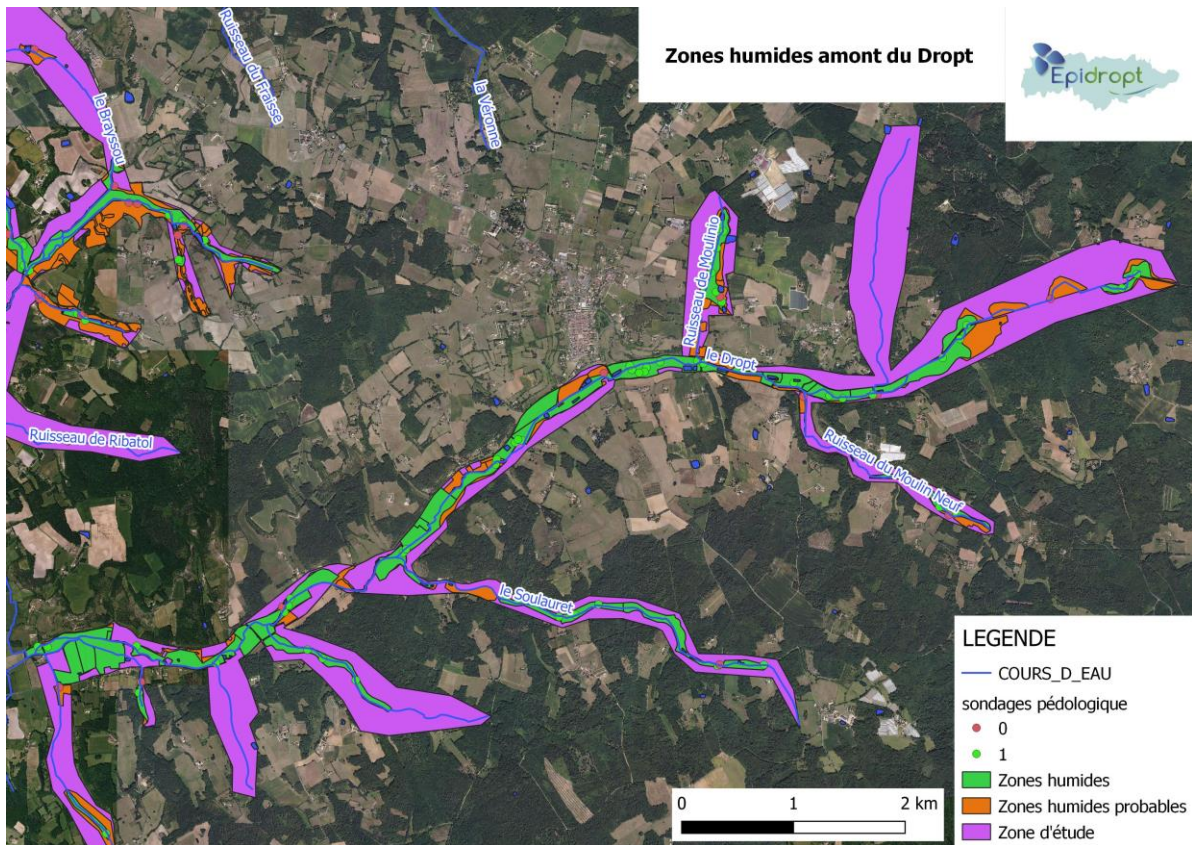


Figure 8 : Cartographie des zones humides sur la partie amont du Dropt.

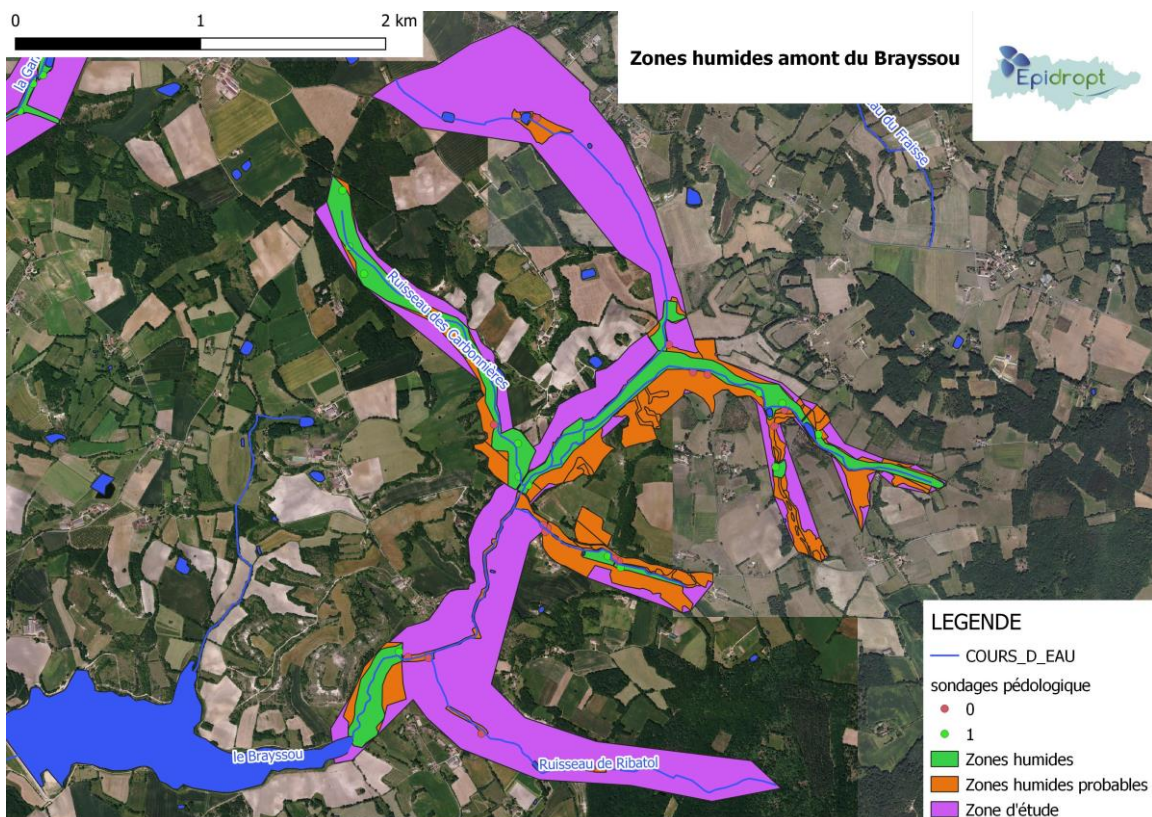


Figure 9 : Cartographie des zones humides à l'amont du Brayssou.

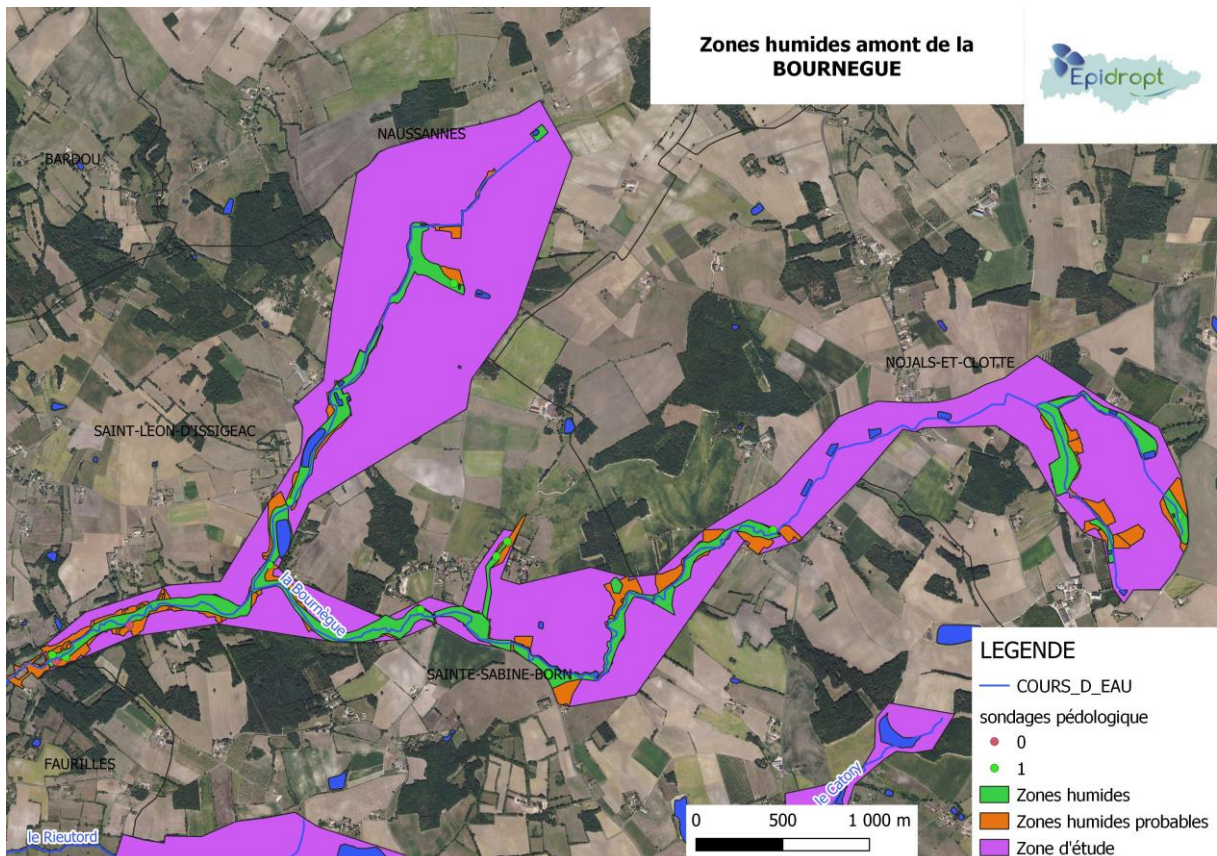


Figure 10 : Cartographie des zones humides à l'amont de la Bourneque.

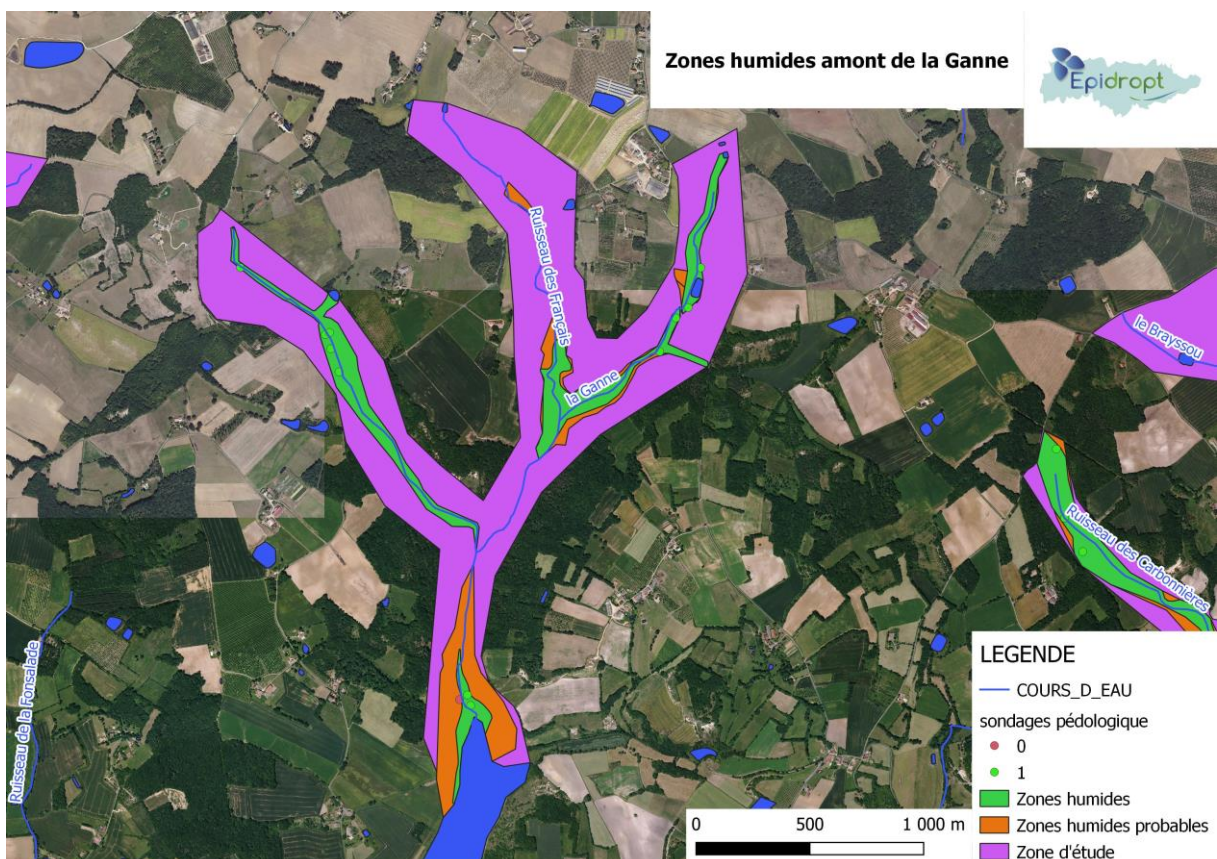


Figure 11 : Cartographie des zones humides à l'amont de la Ganne.

Troisième action : Inventaire Vignague

Cet inventaire est basé sur la cartographie des zones humides prises en compte dans le SAGE.

Il a été repéré, par orthophotographie, les sites où des zones humides pouvaient avoir été omises. Une fois ce repérage réalisé, la seconde partie était de réaliser des sondages pédologiques pour vérifier si la zone pointée était en zone humide ou non.

De ce premier inventaire, 59 nouvelles zones humides sont ressorties.

La seconde phase consistait à vérifier la présence ou non de zones humides identifiées dans le périmètre pour le SAGE. Le même procédé a été réalisé sous SIG pour identifier des zones humides à vérifier.

8 nouvelles zones humides ont été inventoriées, ce qui amène le total à 67, soit une superficie de 1.56 km².

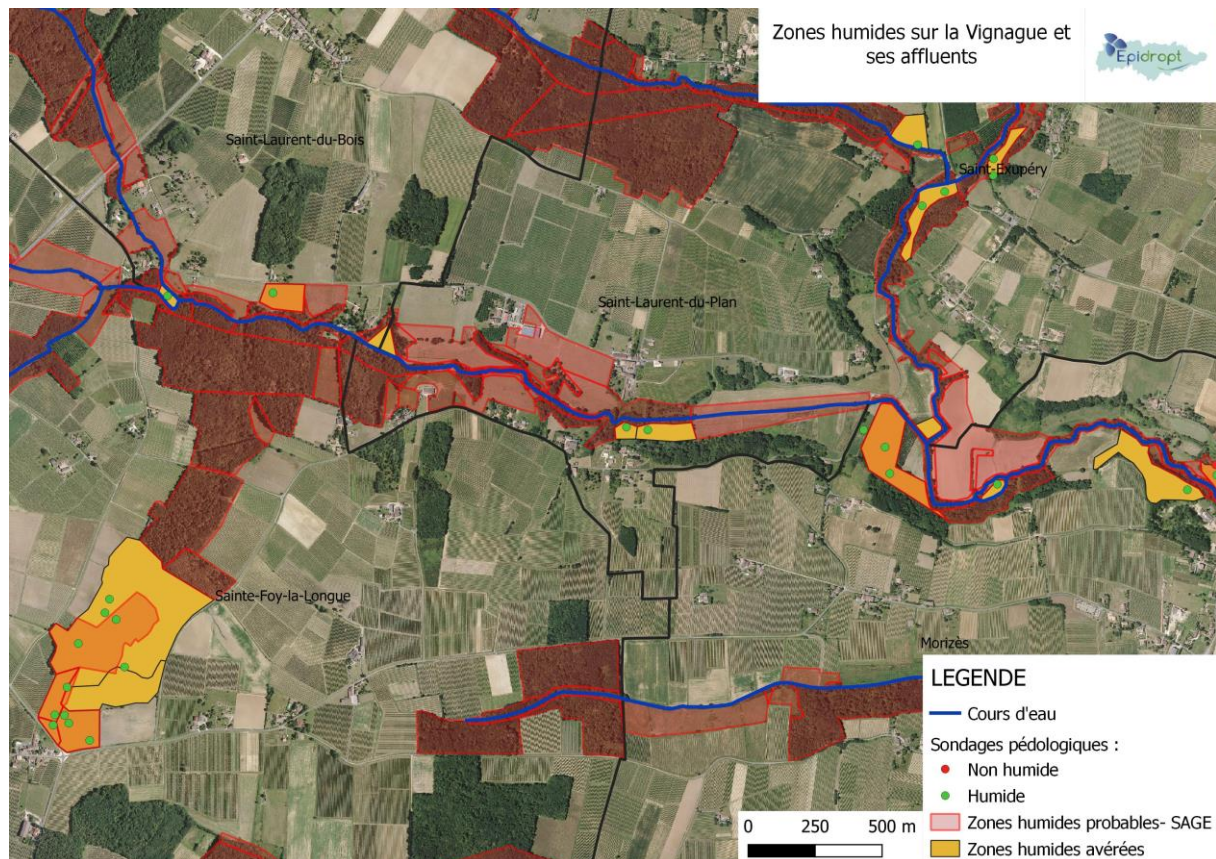


Figure 12 : Inventaire zones humides sur la Vignague.

B. Suivi de l'étude du Plan Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau des Affluents rive droite de la Garonne

Le Syndicat Mixte du Dropt Aval a récupéré la gestion des affluents orphelins de la rive droite de la Garonne. L'animation de ce plan de gestion fait partie des missions attribuées au poste de technicienne Zones Humides.

En mars 2019, l'appel d'offre pour l'étude du Plan Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau de ces affluents ainsi que l'élaboration du dossier de Déclaration d'Intérêt Général est lancée. Le marché est prévu pour 24 mois, jusqu'à fin mars 2021 et approbation de la DIG par le préfet. Le bureau d'études SEGI, basé à Jonzac, a été retenu après délibération.

Le 30 septembre 2019, la réunion de lancement de l'étude a été réalisée pour les élus sur le territoire à Saint-Pierre-d'Aurillac (33).

Les cours d'eau concernés par l'élaboration du PPGCE sont les suivants (figure 13) :

- Bassin versant des Saules et autres Bassins versants affluents de La Réole, Gironde sur Dropt et Caudrot (10.577 km)
- Bassin versant du Beaupommé (19.118 km) :
- Bassin versant du Galouchey (54.577 km) :
- Bassin versant du Flous-Siron (4.407 km) :
- Affluents entre le bassin versant du Flous-Siron et le bassin versant du Galouchey (6.6 km)

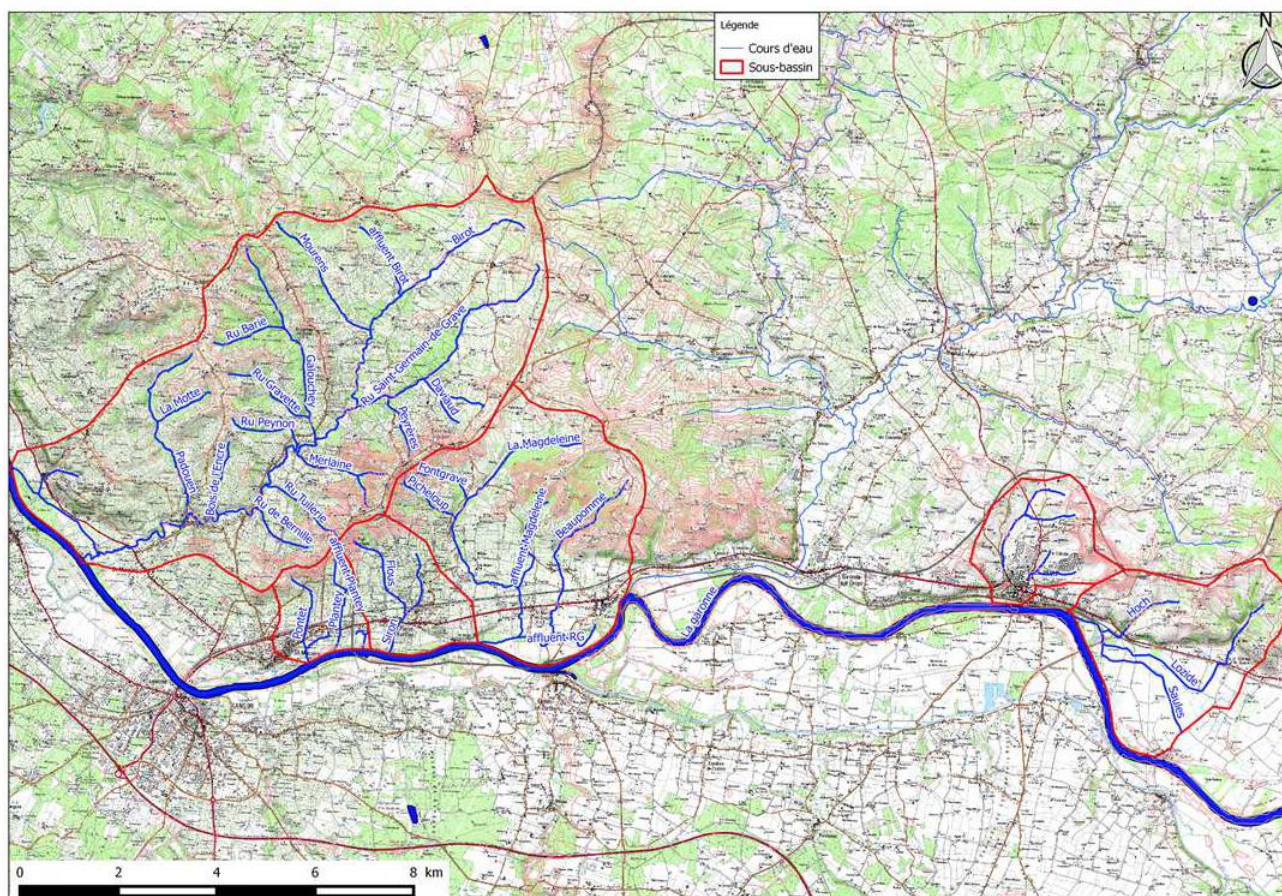


Figure 13 : Cartographie des affluents de Garonne rive droite.

Le linéaire total de cours d'eau est estimé d'après la BD Carthage à 95.3 km de cours d'eau environ. Cependant la DIG devra porter sur l'ensemble des cours d'eau de ces bassins versants.

Zones humides :

Pour l'inventaire des zones humides, une attention particulière est portée afin d'avoir une cartographie avec l'appui des 3 critères : la végétation, la pédologie et la topographie. Au fur et à mesure de leur avancée, le bureau d'études nous a transmis la cartographie afin de vérifier si le territoire a été prospecté dans sa totalité et avec rigueur.

A la suite du 1^{er} rendu des inventaires zones humides, une comparaison de leurs données a été réalisée, par photo interprétation et mettait en évidence des zones potentiellement humides non répertoriées. Après vérification de certaines (pour appuyer nos informations les 25 février et 4, 10 mars 2020, voir figure 14), une cartographie (figure 15) a été envoyée afin que le bureau d'étude SEGI réalise un second passage sur les zones demandées pour complétude.

La figure 16 nous montre le rendu cartographique de SEGI lié à l'inventaire des zones humides.

Le tableau 2 établit la superficie de zones humides identifiées sur chaque bassin versant des affluents, soit 2.6 km² de zones humides présentes sur l'ensemble des cours d'eau des affluents de Garonne.

Tableau 2 : Superficie en m² des zones humides sur les différents affluents de Garonne.

	Superficie (m²)
ZHP Beaupommé	440318
ZHP Charros	39731.9
ZHP Flous Ciron	69696.3
ZHP Galouchey	1903720
ZHP Lozide	94747.5
ZHP Pimpin	30778
ZHP Plantey	13427.7
ZHP Pontet	14073.2

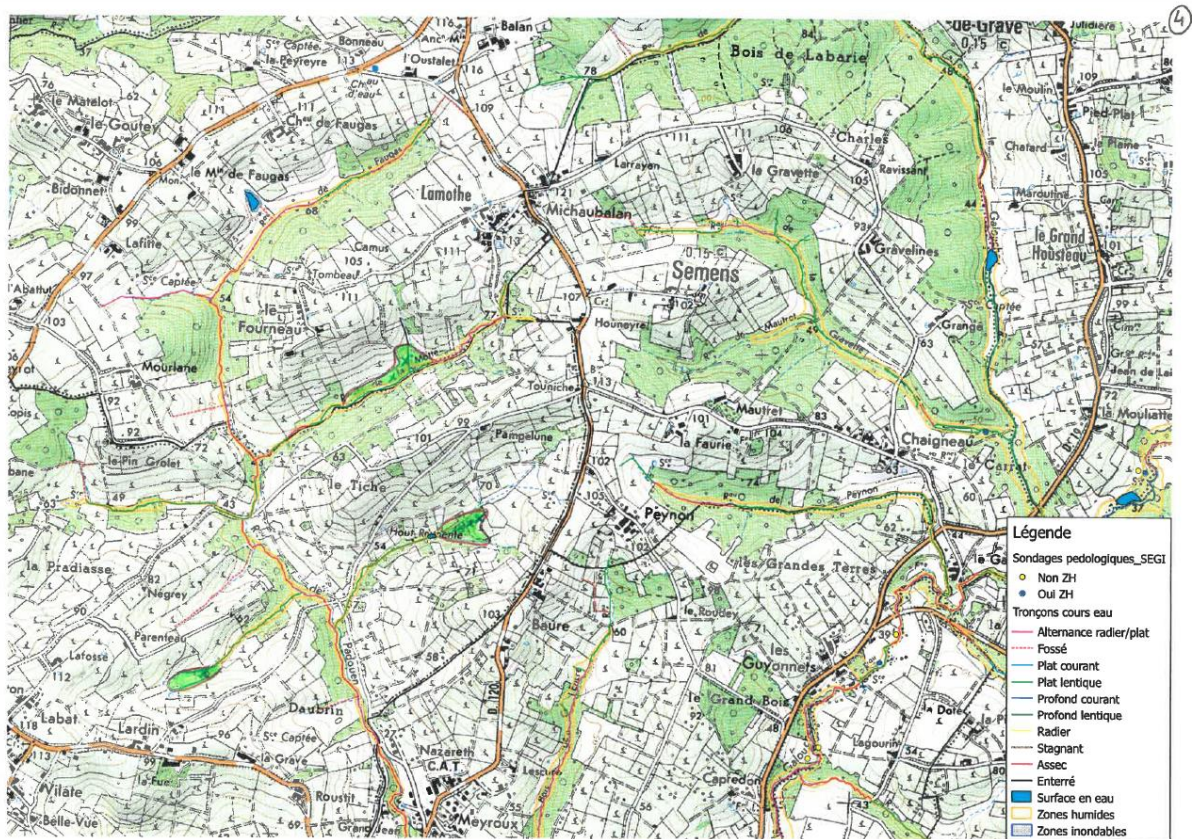


Figure 14 : Zones humides vérifiées sur le terrain (en vert) sur un affluent du Galouchey (Gravette), sur le Padouen et le Ru de la Motte.

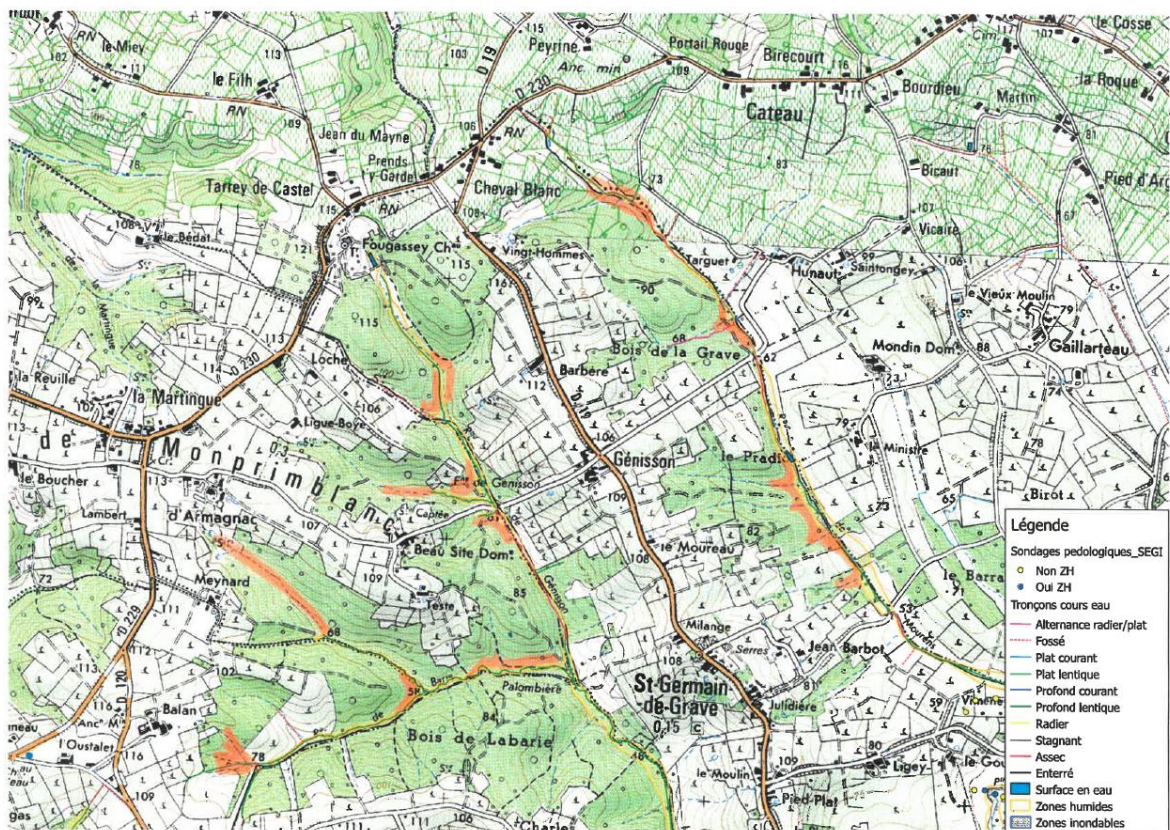


Figure 15 : Zones humides prélocalisées (en orange) à vérifier sur la tête du bassin versant du Galouchey (le Barie et le Ru du Génisson) ainsi que sur le Mourens, affluent du Birot.

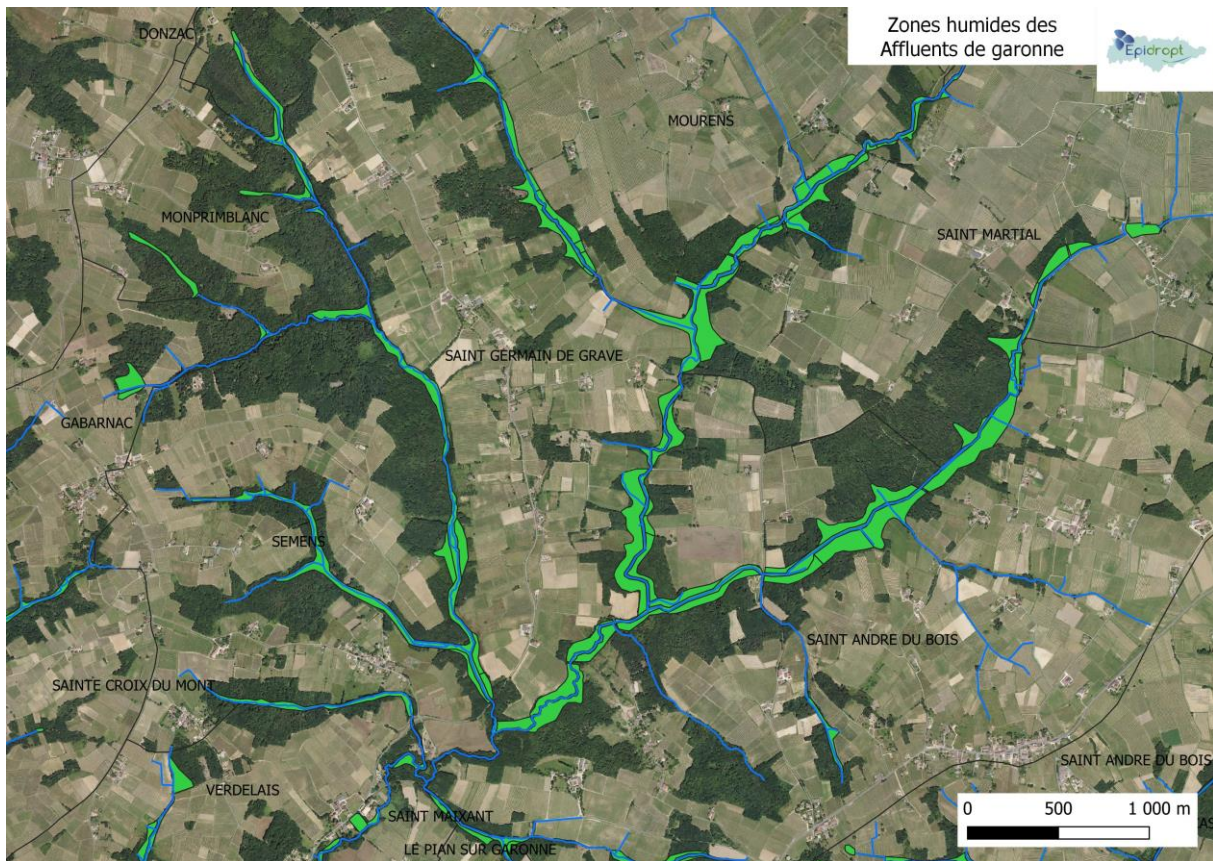


Figure 16 : Cartographie des zones humides réalisée par SEGI - dernier rendu.

Avancement de l'étude :

La relecture et la vérification des rendus de la phase 1 par Epidropt a été effectuée à deux reprises.

L'état des lieux et le diagnostic ont été envoyés par la suite au comité technique en juillet 2020 afin qu'ils apportent leurs remarques et modifications.

Ce comité de technique est constitué des Communautés de communes présentes dans le périmètre, du Département de la Gironde, de l'Agence de l'eau Adour Garonne, de la DDTM de Gironde, de la FDPAAPPMA de Gironde ainsi que la Région Nouvelle Aquitaine. Les remarques apportées ont été prises en compte par le bureau d'études afin de finaliser cette 1ère phase.

Le bureau d'études a transmis l'ensemble des données de la phase 1 de l'étude (Rapport ainsi que différents Atlas : ouvrages, ZH, classification CE, écologique...).

Le 2 novembre 2020, une réunion en visioconférence (du fait des mesures sanitaires en cours) a été organisée afin de présenter cette 1ère phase aux élus et délégués locaux faisant partie du périmètre des Affluents de Garonne.

Aujourd'hui, la seconde phase de l'étude est lancée, il s'agit de la hiérarchisation et du cadrage des objectifs.

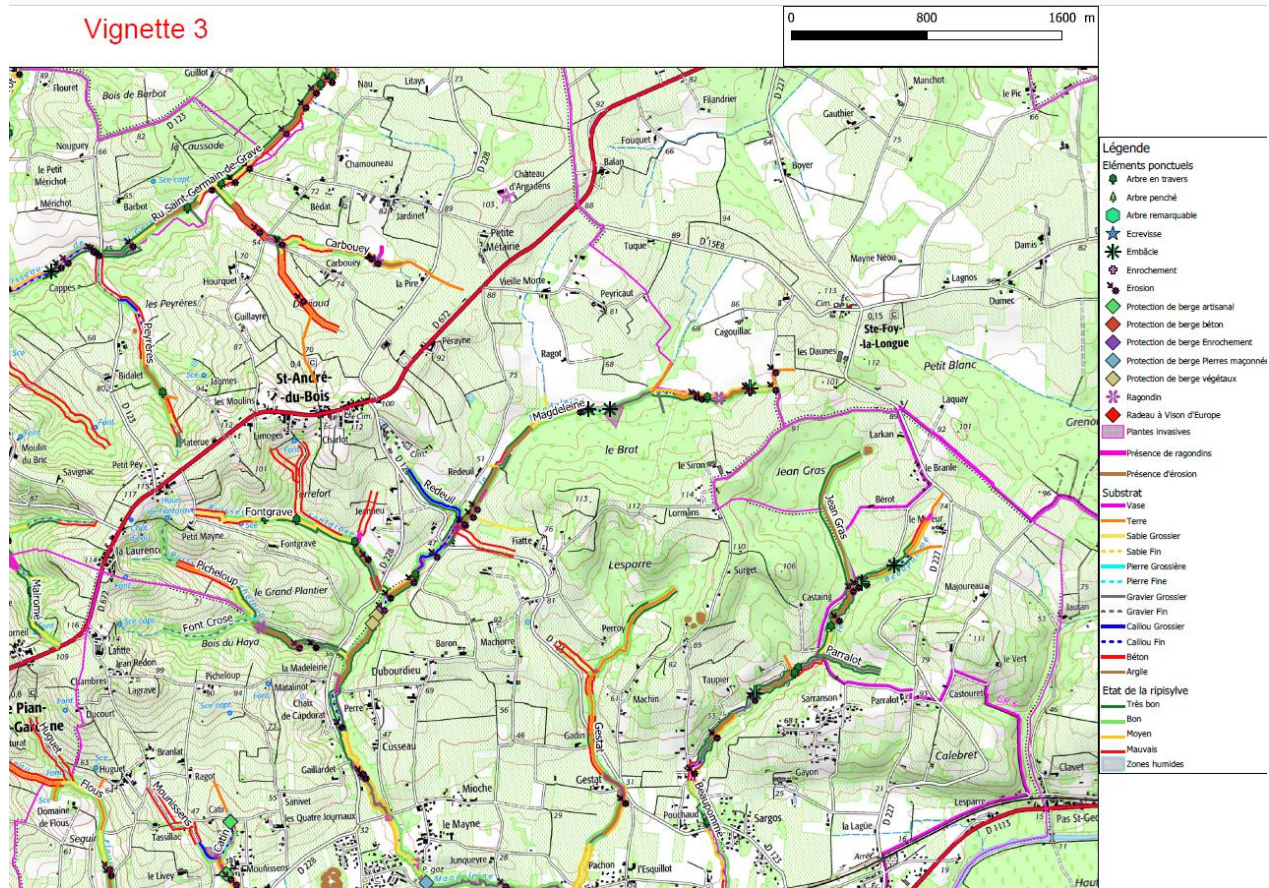


Figure 17 : Exemple de rendu, Atlas écologique.

C. Relevés pour la maison numérique de la Biodiversité Dordogne Périgord avec IsiGéo

Une étude est réalisée par le département de la Dordogne afin d'inventorier les zones humides par rapport au couvert végétal présent tout au long de l'année, à l'aide d'une application SIG appelée IsiGéo. Pour cela, le département bénéficie de l'appui d'Epidropt, depuis mars 2019, pour réaliser les relevés de terrain sur le site d'Issigeac, afin de calibrer le logiciel. Il s'agit, une fois par mois, pendant 1 an, à la même date, de revenir sur les 4 sites identifiés. Une fois sur place, les hauteurs de végétation moyennes et maximales sont mesurées au centre du site, ainsi qu'à 5 m et 10 m vers le Sud, l'Est, l'Ouest et le Nord.

Ces données sont complétées sur une application mobile qui permet de définir le type de zone humide, la présence de végétation spécifique et la présence ou non d'eau libre.

Relevés réalisés sur les mois de janvier, février et mars 2020. Nous sommes à ce jour en attente des résultats et des retours sur cette étude (initialement prévue pour l'été 2020).

D. Animation de sensibilisation en centre de loisirs

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, sur le thème de la biodiversité pour l'année 2020, une animation a été organisée avec le centre de loisirs d'Eymet.

Cette animation sur une demi-journée, en bordure du Dropt, a permis de sensibiliser des enfants à leur environnement. Elle s'est découpée en 3 parties :

-Présentation et définition en salle d'une zone humide à l'aide de photo type (mégaphorbiaies, tourbière, bordures d'étang, Roselière...), découverte des plantes et animaux présents.

- Sortie le long du Dropt à la recherche d'empreintes.

- Activité ludique où les enfants ont découvert le rôle des zones humides, notamment son rôle d'absorption et de filtration avec un atelier réalisé par EPIDROPT.

Cette rencontre a eu lieu le 19 février 2020, avec des enfants de 6 et 7 ans.

Une première rencontre avec la directrice et l'animateur avait eu lieu le 10 février 2020.



Figure 18 : Journée d'animation sur le thème des zones humides. Le centre de Loisirs de La Ruche donne accord de diffusion au 27 février 2020.

E. Formations

- Formation OFB/Forum des marais Atlantique « Inventaires et priorisation des zones humides » – **annulée**
- CNFPT « Perfectionnement Qgis » - **annulée**

F. Réunions partenaires

Liste des participations aux différentes réunions concernant les thématiques liées à la gestion, le suivi et la réglementation sur le territoire :

- Réunion Département 47 CATER - 3 juin 2020
- III. Réunion Département 24 – 26 novembre 2020

IV. ORIENTATIONS POUR 2021 (0.5 ETP)

Zones humides :

- Continuer l'inventaire des zones humides du territoire et réaliser la cartographie. Liste des bassins versants concernés :
 - La Vignague
 - L'Escourou
 - Le Dousset
 - L'Andouille
 - Le Réveillou
 - Le Ségur
 - L'Escoussou
 - Le territoire de la CDC Réolais en Sud Gironde (Bassin versant du Dropt)
 - Le territoire du bassin versant en amont de Villeréal (SM Dropt Amont)

- Echanger avec les communes et riverains afin de faire remonter leurs observations à prendre en compte lors de l'inventaire.

- Faire valider la cartographie des zones humides avérées sur les cours d'eau de :
 - Dourdèze
 - Dousset
 - Malromé
 - Marquelot
 - Communauté de communes Bastide Dordogne Périgord

- Réaliser et diffuser les cartes des zones humides.

Etude PPGCE Affluents de Garonne :

- Suivre la 2ème phase de l'étude du PPGCE des Affluents de Garonne sur les enjeux et les objectifs de gestion avec le bureau d'études SEGI.

- Lancer la phase 3 : plan d'actions et la phase 4 : dossiers réglementaires de l'étude du PPGCE des Affluents de Garonne.

- Finaliser le PPGCE Affluents de Garonne.

Autres actions :

- Réaliser des animations de sensibilisation en centres de loisirs et écoles.

- Réfléchir à la mise en place d'animations sur le territoire du bassin versant du Dropt avec des structures externes.
- Prendre part à des manifestations dans les communes avec un stand.
- Sensibiliser les élus aux méthodes de détermination des zones humides (en réunion et en sortie terrain).
- Poursuivre le projet d'aménagement de la zone humide sur Lévigac de Guyenne en partenariat avec la commune.
- Réaliser une veille réglementaire sur les zones humides du territoire.